



D.N.A.

Samedi 19 septembre 2009

DÉPÔT DE MARQUE / POLÉMIQUE

## Saint-Nicolas, privé ou public ?

Une polémique se développe depuis quelques temps dans le sud de l'Alsace, plus précisément autour de Cernay, suite à la demande de dépôt de marque « Saint-Nicolas » à l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle), par deux communes de Meurthe-et-Moselle : Saint-Nicolas-de-Port, détentrice en sa basilique d'une relique du saint, et sa grande sœur Nancy, qui s'apprête à d'importantes festivités pour 2012.

Avec de leur part un manque certain de pédagogie, qui a fait réagir l'office de tourisme de Cernay et Région du Vieil-Armand. Lequel dénonce une tentative de « spolier toutes les communautés d'une fête multiséculaire, au profit d'une exclusivité d'où suinte une marchandisation que nous ne saurions accepter ».

Pas du tout, rétorquent les deux villes lorraines : « Notre démarche n'empêchera pas les autres communes d'organiser les fêtes de Saint-Nicolas comme c'est le cas jusqu'à présent. Bien au contraire, l'objectif de ce dépôt solidaire est d'organiser cet événement dans un cadre sécurisé et d'assurer au mieux son développement, son attractivité, sa promotion touristique et son rayonnement le plus large ».

Et le maire de St-Nicolas-de-Port d'ajouter : « Si notre demande est acceptée, aucun prestataire privé ne pourra venir vous piquer votre fête ou vous demander des royalties ». Alors, indispensable protection par les temps qui courent ou simple joute politico-médiatique ? Un remarquable défaut de communication entre les personnes concernées, en tous cas.

P.Br.